



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, a adopté le Règlement numéro 644-2 amendant le règlement 644 concernant l'horaire pour placer son ou ses bacs roulants en bordure de rue.

QUE l'objet de ce règlement est de modifier l'heure à laquelle tout propriétaire ou occupant doit placer en bordure de la rue son ou ses bacs roulants pour la collecte.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À VALCOURT LE 10 SEPTEMBRE 2025

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 10 septembre 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière